

MODULE ÉLECTRICITÉ : DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

DANS LES IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION (selon l'arrêté du 24/12/2021)

Formation CONTINUE FOAD

DURÉE : 1 journée soit 7 heures - **PRIX** : 99 € net de TVA - **Référent Formation** : Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques
- Appréhender les risques liés au danger Electrique
- Maîtriser la Méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport)
- Préparer l'apprenant à la Certification de Personne

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** FOAD
Plateforme LMS SPOT

Assistance en ligne : formateur compétent dans le domaine
Contact par mail uniquement : foadassistance@adi-formation.com
Réponse sous 24 heures les jours ouvrés

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Test de positionnement de 5 questions
Questionnaire à choix multiples (QCM) de 15 questions. (Un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation**
Si note QCM > 10/20
- **SUIVI** Certificat de réalisation
Attestation de formation conforme aux exigences de l'Arrêté du 24 décembre 2021

PRÉ-REQUIS

Langue française : Comprendre, lire et écrire
Être certifié dans le domaine (en tête de programme) à compter du 01/01/2020

- **Exigences réglementaires :**
Formation d'une journée entre le début du cycle et la fin de la quatrième année du cycle.
Et moins de 18 mois avant la fin du cycle de certification.

PUBLIC

- Tous publics

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

I. Cadre général :

- Le diagnostic des installations électriques
- L'Arrêté du 28 septembre 2017
- La norme NF C 16 600 (non obligatoire d'application)

II. Les lois générales de l'électricité :

- Historique de l'électricité, notion d'électricité, notion de terre
- Protection et sécurité des locaux contenant une baignoire ou une douche
- Le matériel électrique

III. Grille de contrôle de l'installation électrique :

- Codifications des points de contrôle
- Liste des points à examiner :
 - 1- AGCP
 - 2- Dispositif de protection différentielle approprié aux conditions de la mise à la terre
 - 3- Dispositif de protection contre les surintensités
 - 4- Conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
 - 5- Protection des conducteurs : risques de contacts directs
 - 6- Absence de matériels vétustes

P- Installations Particulières - IC Informations Complémentaires

- Essais et Mesures des Appareils

IV. Travaux Pratiques :

Validation : Partie Théorique : Évaluation des acquis par le biais de Questions à Choix Multiples (QCM)